



PORT DU MASQUE À L'HÔPITAL »»



En cette période d'épidémie, il est **OBLIGATOIRE** de porter un masque au contact des patients et dans les environnements clos partagés.

- Pour les **soignants** : lors des contacts directs avec les patients et dans les ascenseurs,
- Pour les **patients** : dès qu'il sortent de la chambre, et dans la chambre en présence de visiteurs ou de soignants,
- Pour les **visiteurs** : à l'entrée des bâtiments avec port obligatoire dans les ascenseurs et à l'entrée des services.

OCTOBRE
2025

